

COMPTE-RENDU

Séance du 21 Juin 2018

L' an 2018 et le 21 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de Valence-en-Brie régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Valence-en-Brie sous la présidence de VAUCOULEUR Serge Maire

Présents : M. VAUCOULEUR Serge, Maire, Mmes : CHEDRI Timmy (arrivée à 19h45), PASSERARD Corinne, REDON-JUMEAU Patricia, MM : AMANI Bastoi, BRUNEAU Gilles, JACQUET Daniel, MOAL Eric, RACINE Pierre, TOUSSAINT Marc, VIEIRA José

Absent(s) ayant donné procuration : MM : LENOIR Stéphane à M. AMANI Bastoi, LUZU Eric à M. BRUNEAU Gilles

Absent(s) : Mmes : GARCIA Elodie, JACQUES Chantal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 13/06/2018

Date d'affichage : 13/06/2018

A été nommée secrétaire : M. BRUNEAU Gilles

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Convention de liquidation fixant les principes directeurs de la dissolution de la CCVC
Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données au SDESM
Délibération rapportant la délibération n° 24_2016 du 27 avril 2016
Convention Autorisation des Droit du Sol avec la CCBRC

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Remise foncière de voies par APRR au profit de la commune

Le conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Convention de liquidation fixant les principes directeurs de la dissolution de la CCVC :

M. le Maire explique au conseil municipal que la convention de liquidation fixant les principes directeurs de la dissolution de la Communauté de communes Vallées et Châteaux sera votée en septembre 2018.

réf : DELIB2018_27 : Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données au SDESM

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et notamment son article 37 § 3,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Valence-en-Brie d'adhérer à un groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données,

Considérant que le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) entendent assurer le rôle de coordonnateurs de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil municipal après en avoir, délibéré, à huit voix pour, une voix contre, trois abstentions

ARTICLE 1 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données.

ARTICLE 2 : Autorise M. le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 3)

réf : DELIB2018_28 : Délibération rapportant la délibération n° 24_2016 du 27 avril 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une délibération a été prise le 27 avril 2016 concernant une augmentation du temps de travail d'un adjoint technique.

Cependant, la procédure normale n'a pas été respectée. La modification du temps de travail étant supérieure à 10 %, l'avis du comité technique du Centre de Gestion de Seine-et-Marne est obligatoire.

La commune doit donc reprendre la procédure et pour cela il convient de rapporter la délibération n° 24_2016 du 27 avril 2016.

Le Conseil municipal,

Ouï M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Rapporte la délibération n° 24_2016 du 27 avril 2016.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

réf : DELIB2018_29 : Remise foncière de voies par APRR au profit de la commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société APRR propose de rétrocéder à titre gratuit à la commune des voies en bordure de l'autoroute A5. Les frais de transferts seront à la charge de la société APRR.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du plan de délimitation modificative du domaine public autoroutier concédé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- EMET un avis favorable au plan projet de délimitation modificative des voies de communication rétablies sur la commune de Valence-en-Brie ;
- ACCEPTE la remise foncière à titre gratuit des voies de communication par la société APRR au profit de la commune
- PREND NOTE que les frais de transferts seront à la charge de la société APRR.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondant

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention :)

Questions diverses :

M. le Maire prend la parole et fait le point sur :

Contrat rural

- informe que des essais de couleur de ravalement ont été faits sur l'église et propose au Conseil municipal de s'y rendre après la réunion de conseil
- présente au conseil municipal le modèle des tuiles et des arêtières qui vont être mis sur la couverture de l'église,
- indique que des tuiles sur les piliers ont été installées pour tester l'esthétique. L'avis du Conseil municipal est demandé.
- précise que la société IBS'ON va intervenir dans l'église le lundi 25 juin pour le passage des câbles des caméras de vidéo protection de la place qui seront installées sur la nef.

Terrain rue Emile Parquet-rue Max Lafon : La société GEODIM est en train de faire couper les arbres situés sur le côté de la route. M. le Maire a pris des photos et un Procès-verbal d'infraction va être établi.

Vidéo protection :

- les panneaux informant que la commune est sous vidéo protection sont arrivés et seront installés aux entrées et sorties de village très prochainement.
- Depuis l'installation des caméras sur la mairie, aucun dégât au niveau des fleurs n'est à déplorer.

Tour de table :

Mme CHEDRI fait le point sur la réunion de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux (CCVC) qui a eu lieu le 15 juin 2018. Cette réunion concernait le coût de la micro-crèche de Machault. M. Poteau, président de la CCVC, a décidé de revenir à la participation initiale de la CCVC soit la somme de 480 000 €. Toutefois, lors de cette réunion, les membres ont appris que la commune de Machault bénéficiait d'une subvention de 113 000 € de la Caisse d'Allocation Familiale pour les travaux et 49 000 € de la Communauté de communes Brie des rivières et Châteaux (CCBRC) pour l'achat du mobilier. Mme Chédri fait une comparaison de coût avec la maison des assistantes maternelles qui a été aménagée au Château de Soubiran à Dammarie-les-Lys.

Mme Chédri indique qu'en cas de dissolution de la CCBRC ou en cas de perte de compétence de la petite enfance la micro-crèche serait vendue et le produit de la vente réparti aux communes. Le dossier de la micro-crèche de Machault est dorénavant géré par Mme Laporte, Maire de Sivry-Courtry et Vice-Présidente de la CCVC en charge de la petite enfance.

Mme Chédri indique que sur le parking du cimetière stationnent deux poids lourds au lieu d'un. M. le Maire va rencontrer le propriétaire du ou des camions afin qu'il les stationne ailleurs.

M. Bastoi AMANI informe le Conseil municipal que :

- la fête de l'école aura lieu vendredi 22 juin 2018 à 18 h à la salle des fêtes
- la fête de la musique aura lieu le vendredi 22 juin 2018 à 19h au foyer Anne-Marie REDON,

M. Pierre RACINE informe le conseil municipal que des véhicules continuent à stationner sur la place handicapée située rue Octave Rousseau à côté de l'ancienne école. M. le Maire répond que les gendarmes sont prévenus. Il leur a demandé de passer également sur le chemin de Beauregard. Ils doivent verbaliser les contrevenants.

M. Racine informe le conseil municipal qu'il s'est rendu en tant que spectateur à une réunion du RPI. Il a trouvé les échanges très constructifs et que le Président du RPI a indiqué qu'il n'y aurait pas de dissolution du syndicat.

M. Racine indique qu'il s'est rendu au city-stade avec ses enfants et a trouvé les installations abimées et le terrain enherbé. M. le Maire précise qu'il est dorénavant interdit de traiter les mauvaises herbes. La commune a fait l'acquisition d'une binette à roulettes afin de faciliter le désherbage. M. Racine demande s'il est possible au service technique de pouvoir faire le nécessaire.

M. Racine informe le conseil municipal qu'une course de caisse à savon est organisée dimanche 24 juin 2018 à Avon (près de l'église) pour l'association *Little Evan*. M. Racine cherche des bénévoles.

Mme Chédri reprend la parole et souhaite rajouter une information concernant la réunion de la CCVC du 15 juin 2018 :

Maisons des Assistantes Maternelles : une réunion est prévue entre Aménagement 77, le maître d'œuvre en charge des travaux sur trois communes et les maires concernés. Une demande de pénalités de retard va lui être adressée ainsi que la réfection des travaux car il y a trop de malfaçons.

M. Marc TOUSSAINT : informe au conseil municipal qu'une émission a eu lieu la semaine dernière sur une chaîne publique sur les compteurs LINKY.

M. Toussaint demande si M. le maire a pris rendez-vous avec le géomètre pour le bornage du terrain qu'il propose de vendre à la commune. M. le maire répond que le rendez-vous sera pris rapidement.

M. Eric MOAL demande à M. le Maire s'il a réussi à obtenir les clés des placards situés au foyer Anne-Marie REDON. M. le Maire répond qu'il va s'en occuper rapidement. Cependant, aucun nom n'y est indiqué.

M. Eric Moal informe que dans le cadre de la fête de la musique, M. Cyril GAFFIERO a été contacté par 2-3 personnes dont M. Anthony Girard. Il ne chantera pas mais ce sont des chanteurs et des musiciens de sa connaissance qui interviendront. Toutefois, avant la diffusion les chansons seront contrôlées. La chorale, un pianiste et un violoniste seront également présents.

M. Gilles BRUNEAU confirme au conseil municipal que les travaux de la maison des assistantes maternelles sont mal faits : la pente pour les personnes à mobilités réduite est inadaptée, les escaliers sont à refaire (risque de chute).

M. le Maire précise qu'il est en contact M. ROBERT, le Directeur des Services Techniques de la CCBRC car les travaux devraient être terminés fin septembre 2018 et avec tout le retard cela paraît compromis. M. le Maire indique également qu'aucune réunion de chantier n'a eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance a été levée à vingt heures cinquante.

En mairie, le 22/06/2018
Le Maire
Serge VAUCOULEUR

